MAIRIE
2, Place de l'église
44110 SAINT-AUBIN DES CHATEAUX
☎ 02.40.28.47.13 02.40.28.42.24
Courriel mairie@saint-aubin-des-chateaux.fr
Site Internet www.saint-aubin-des-chateaux.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 10 décembre 2018

Excusés : Mme Patricia BARRAT – M. Franck BOUCHERIE – Mme Elise FOUGERE – Mme Valérie LEROUX

Modification des statuts du SIAEP du Pays de la Mée

L Ville de Châteaubriant, par délibération en date du 17 octobre 2018, a sollicité son adhésion au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) du Pays de la Mée en lui transférant sa compétence eau à la date du 1er janvier 2019.

En application de l'article L. 5211-18 I du Code Général des Collectivités Territoriale, il incombe aux assemblées de chacune des collectivités membres du SIAEP du Pays de la Mée de délibérer sur l'admission de la Ville de Châteaubriant et sur le projet de modification statutaire du SIAEP du Pays de la Mée.

Le Conseil municipal, unanimement, s'y montre très favorable.

Transfert des compétences eau et assainissement

La loi NOTRE du 7 août 2015 a prévu l'exercice obligatoire des compétences « eau » et « assainissement » par les communautés de communes à compter du 1er janvier 2020.

La loi n° 2018-702 du 3 août 2018 donne la possibilité aux communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas, à la date de la publication de la loi, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement, de s'opposer à ce transfert d'une ou de ces deux compétences, avant le 1er juillet 2019. En ce cas, le transfert de compétences est reporté au 1er janvier 2026.

Après vote à main levée, et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de s'opposer au transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval au 1er janvier 2020,
- de maintenir l'exercice de la compétence assainissement non collectif par la Communauté de Communes parmi ses compétences facultatives.

Bail de location du terrain d'emprise de la future antenne de téléphonie mobile, route de Ruffigné

Une antenne de téléphonie mobile va être installée par l'opérateur ORANGE en bordure d'un chemin communal, sur un terrain en cours d'acquisition route de Ruffigné.

Le Conseil municipal approuve le projet de bail de location présenté par l'opérateur qui sera conclu pour une période de 12 ans, renouvelable par période de 6 années.

Fourniture des repas pour la cantine scolaire de Ruffigné

A compter de la rentrée de janvier 2019, la commune de Saint-Aubin-des-Châteaux fournira à la cantine de Ruffigné les repas pris par les enfants inscrits au service, au nombre de 45 environ chaque jour.

Une convention précisant les modalités de fonctionnement de ce nouveau service a été préparée par un groupe d'élus des 2 communes. Elle a été adoptée à l'unanimité. Il en a été de même pour le prix de vente de ces repas qui a été fixé à 3,50 € pour l'année 2019.

Convention "VIGIFONCIER" avec la SAFER Pays de la Loire,

Le Conseil municipal décide de reconduire son adhésion au dispositif "VIGIFONCIER" mis en place par la SAFER Pays de la Loire qui permet à la commune de consulter les Déclarations d'Intention d'Aliéner reçues par la SAFER, localiser les biens mis en vente, suivre et cartographier l'ensemble des opérations que la SAFER mène sur le territoire communal (préemption, attribution). Il lui offre également la possibilité de se porter candidate sur un bien que la SAFER est amenée à rétrocéder.

La convention correspondante, établie pour 3 années et renouvelable ensuite pour une même durée, est acceptée à l'unanimité.

Modification du tableau des emplois communaux

L'évolution des carrières des agents communaux et les modifications dans l'organisation des services amènent le Conseil municipal à revoir régulièrement le tableau des emplois communaux.

C'est ainsi qu'il est décidé de créer un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet (28 h/semaine) en remplacement d'un poste d'adjoint technique, d'une même durée hebdomadaire, pour permettre le bénéfice d'un avancement de grade.

Il est également créé un poste d'adjoint technique pour une durée de 20 h/ semaine avec suppression d'un poste de même niveau à hauteur de 12 h/semaine ; ceci pour tenir compte le la réorganisation des services scolaires et périscolaires et l'ouverture d'une classe supplémentaire à l'école Jean-Pierre Timbaud à la rentrée de septembre 2018.

Projet de travaux rue de la Vigne

Parallèlement aux travaux de remplacement de canalisations d'eau potable rue de la Vigne par le Syndicat Mixte Atlantic'Eau, avait été évoqué l'effacement des réseaux électrique et téléphonique de cette voie.

Une inspection télévisée des réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales a également été diligentée. Il s'avère que certains tronçons du réseau eaux usées doivent être repris ou remplacés pour corriger des défauts de pente ou de mauvaise qualité de canalisations. Quant au réseau d'eaux pluviales, le constat est encore plus net ; il parait indispensable de remplacer l'intégralité du réseau puisque de nombreuses portions de canalisations sont écrasées.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de lancer le dossier de réfection ou de remplacement de ces 2 réseaux et d'engager une consultation en vue de choisir un maître d'œuvre en charge de ce dossier.

Décision modificative sur le budget principal

Les crédits inscrits en "Dépenses imprévues" au budget primitif 2018 à hauteur 22 291 € sont affectés, par décision modificative n° 1, en vue :

- de la réalisation de travaux dans le bar de l'Espace Castella – bancs périphériques et réfection des soubassements (5 300 €),
- du remplacement de 2 poteaux d'incendie (3 800 €),
- de la fourniture d'échelles meunières pour le local des services techniques (4 000,00 €),
- de travaux de voirie, rue de la Vigne (9 191 €).

Fermeture de la boulangerie

Le commerce de boulangerie a fermé ses portes le 5 décembre 2018 suite à une décision de liquidation judiciaire. Dans l'attente d'une évolution plus favorable de la situation, un dépôt de pain est assuré à la supérette.

Révision du Plan Local d'Urbanisme

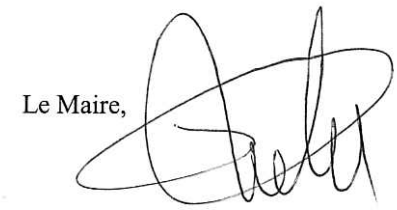
Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme, le diagnostic territorial a été présenté aux membres du Conseil municipal. Il expose les atouts et contraintes de la commune sur les plans de la démographie, du logement, de l'économie, du patrimoine, de l'environnement…

Le groupe de travail va maintenant se consacrer à la l'élaboration du Plan d'Aménagement et de Développement Durable.

Vœux de la Municipalité

Les vœux de la municipalité sont fixés au dimanche 6 janvier 2019, à 11 h 30, à l'Espace Castella. Tous les Aubinois y seront conviés.

Le Maire,



Daniel RABU.